

**« RESPONSABILITE PARENTALE DANS LA
CORRELATION FAMILLE-ECOLE POUR UNE
MEILLEURE REUSSITE DU SCOLAIRE
BURKINABE ».**

Nébilma Anatole BADOLO

*Docteur ès Sciences de l'Education, Université Norbert ZONGO,
Burkina Faso*

nebilmaanatole692@gmail.com

Dougoudia Joseph LOMPO

*Maître de conférences ès Sciences de l'Education, Ecole Normale
Supérieure, Burkina Faso*

dougoudia@yahoo.fr

Résumé

L'éducation de l'enfant en général et celle du scolaire en particulier, ne sont pas des choses à prendre à la légère. C'est pourquoi, parents et enseignants doivent s'y mettre chacun de son côté, pour qu'elle ne soit pas défaillante de peur de ne produire que des élèves déviants et délinquants. Cependant, le constat est que ces deux entités que sont l'école et la famille se rejettent mutuellement la responsabilité de l'exercice de l'autorité parentale de l'enfant scolarisé. D'où l'objet de cette étude qui vise à analyser la relation famille-école dans l'éducation de l'enfant scolarisé. Dans une démarche méthodologique alliant données quantitatives et qualitatives, nous sommes parvenus aux résultats selon lesquels, une relation famille-école houleuse ou délétère n'est que vecteur de comportements déviants de la part des jeunes scolaires. Pour y remédier, invite a été faite aux différents acteurs de préconiser la coéducation c'est-à-dire l'éducation partagée entre école et famille gage d'une réussite scolaire et sociétale de l'élève.

Mots clés : *éducation, enfants scolarisés, coéducation, autorité parentale et éducation partagée.*

Abstract

The education of children in general, and schoolchildren in particular, are not something to be taken lightly. That's why parents and teachers need to work together to ensure that education doesn't fail, lest it

produce only deviant and delinquent pupils. However, the two entities, the school and the family, mutually reject responsibility for exercising parental authority over the child at school. Hence the purpose of this article, which aims to analyze the family-school relationship in the education of schoolchildren. Using a methodological approach combining quantitative and qualitative data, we came to the conclusion that a stormy, deleterious family-school relationship is only a vector for deviant behavior on the part of schoolchildren. To remedy the situation, the various players involved have been asked to advocate coeducation in other words education shared between school and family, as a guarantee of academic and social success for pupils.

Key words : *education, schoolchildren, coeducation, parental authority and shared education.*

Introduction

Dans un contexte de mondialisation où les valeurs cardinales s'effritent, la présente étude se veut un apport contributif à la réflexion sur les stratégies d'amélioration de la relation famille-école au Burkina.

En effet, la mauvaise conduite des enfants au plan sociétal en général et au plan scolaire en particulier n'est plus à démontrer. Cet article se propose d'analyser la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants en un siècle où l'incivisme sous toutes ses formes, semble être érigé en mode de vie.

Ainsi, conformément à l'article 371 alinéa 1 du code civil français, la responsabilité parentale se définit comme un ensemble de droits et devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Lesquels droits peuvent revêtir une fonction d'éducation et de surveillance des parents à l'égard de leurs enfants.

Cependant, force est de constater que lorsque l'enfant est scolarisé, la responsabilité de l'exercice de cette autorité parentale pose problème. Pour certains parents d'élèves, lorsque l'enfant est scolarisé, il passe sous l'autorité de l'école. En

revanche, pour cette dernière, le parent reste l'unique responsable de l'éducation de son enfant qu'il soit scolarisé ou pas. L'on est donc en droit de se demander à qui revient l'exercice de l'autorité parentale de l'enfant scolarisé d'une part et comment doit-elle s'exercer d'autre part ? D'où l'objectif de cette étude qui vise à analyser la relation famille-école dans l'éducation de l'enfant scolarisé afin d'y trouver le mécanisme idéal pour sa réussite.

C'est pourquoi, dans un premier temps, à travers une problématique, nous ferons de prime à bord l'état des lieux sur la situation ensuite, expliquerons les différents déterminants de la déviance juvénile. Dans un second temps, par une méthodologie bien définie alliant données quantitatives et qualitatives, nous délimiterons notre zone d'étude, sa population et son échantillon et dans un troisième temps, nous présenterons nos résultats suivis de la discussion et des propositions d'esquisses de solutions pour une meilleure prise en charge du scolaire burkinabè.

1. Problématique

Les comportements inappropriés voire déviants des enfants mineurs ne sont pas l'apanage du seul pays des hommes intègres. C'est un phénomène qui touche presque tous les pays qu'ils soient développés ou du tiers monde. Ainsi, de nombreuses recherches ont indiqué que le phénomène de la déviance juvénile ne datait pas d'aujourd'hui. En effet, M. J. Hindelang (1971, p. 27) avaient démontré que, dès les années 1950-1960, il y avait un grand nombre de délinquants juvéniles familiaux.

T. E. Moffit (1993) et M. Rutter et A. Hagel (1998) relevaient également dans leurs travaux, un accroissement significatif des conduites déviantes chez l'adolescent avant le début de l'âge adulte.

Pour M. Claes (1983, p. 108) beaucoup de jeunes garçons et de jeunes filles expérimentent les conduites comme la consommation d'alcool, de drogues ou vont s'engager dans des actes délictueux tels le vandalisme et les vols.

En France, selon S. Rubi (2003, p. 31) la part des mineurs dans les infractions oscillait autour de 21% dans les années 1998, 1999 et 2000.

Au pays des hommes intègres en général et dans la commune rurale de Tanghin-Dassouri en particulier, le constat est que, ce sont certains enfants qui s'érigent en pères de famille en imposant leur dicta aux véritables pères de famille qui les subissent avec une grande impuissance. Mais, à qui la faute pourrait-on se demander ? Il n'est pas rare de voir des parents prêts à défendre becs et ongles leurs enfants même quand ceux-ci sont dans le faux. Ce protectionnisme béant n'est pas sans conséquence sur la vie de l'enfant qui se croit alors tout permis et n'hésite même pas à s'en vanter (N. A. Badolo, 2023, p. 61).

Pire, dans certaines familles, les parents ne prennent même pas le soin de contrôler l'activité de leurs enfants si bien qu'ils font tout ce qu'ils veulent et tout ce qui leur semble bon. Ils s'érigent en maître absolu foulant au pied toutes les décisions parentales qu'elles soient bonnes ou mauvaises, adaptées ou inadaptées.

Cet état de fait s'exprime aussi dans les décisions, les propos et les paroles que certains parents « irresponsables » prononcent. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre certains parents se vanter de leurs biens matériels et de tout ce qu'ils pourraient faire pour leurs enfants. Oubliant même que E. Debarbieux et D. J. Lompo (2010) ont démontré que nos attitudes peuvent être source de violence. La parole que nous lâchons, les mots que nous prononçons peuvent être vecteur de violence et d'actes d'indiscipline.

Si la situation telle que dépeinte à la maison n'est guère reluisante, il n'en est pas autrement à l'école. En effet, dans de nombreuses écoles d'ici et d'ailleurs, le phénomène de la délinquance juvénile tributaire de la mauvaise éducation ne fléchit pas.

Ainsi, J. Donovan et R. Jessor (1991) affirmaient qu'une grande majorité des adolescents scolaires s'engageait dans une constellation de conduites déviantes.

Par ailleurs, F. Bowen, C. Levasseur, C. Beaumont & al. (2015) mentionnaient dans leur rapport que les actes de délinquance et de vandalisme des élèves étaient de plus récurrents au Québec.

Au Burkina Faso, le rapport du conseil national de la prévention de la violence à l'école faisait état de plus de 102 cas d'impolitesse et de vandalisme de la part des élèves entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 avril 2017.

Ces situations peuvent susciter les interrogations suivantes : Pourquoi la responsabilité parentale de nos jours, n'est-elle pas entièrement assumée ? A qui incombe l'éducation de l'enfant : à la famille ou à l'école ? Quelle pourrait être la nature de la relation famille-école dans l'éducation de l'enfant ?

L'ensemble de ce questionnement a pour objectif d'analyser la relation famille-école dans l'éducation de l'enfant scolarisé. A travers cet objectif, l'hypothèse selon laquelle, la coéducation pourrait caractériser la relation famille-école dans l'éducation de l'enfant scolarisé peut être formulée.

2. Déterminants de la déviance juvénile

Dans cette partie, nous y associons responsabilité parentale et crise de l'adolescence comme étant les premières souches ou facteurs de la déviance des enfants. C'est pourquoi, un premier point est consacré à la responsabilité parentale et un

second à la crise d'adolescence. Cependant, avant de développer ces deux aspects, qu'entend-on par déviance ?

La déviance selon N. Chaurand et M. Brauer (2008, p. 10) peut-être définie de façon générale en sciences humaines comme : « tout comportement, toute attitude qui s'écarte de ce qui est communément admis. En d'autres termes, un comportement déviant est un comportement qui n'est pas celui adopté par la majorité de la population et qui ne correspond pas à la norme de la société ». C'est de ce fait, toute attitude défendue par tous et incongrue à la norme sociale.

2.1. La responsabilité parentale : Une notion juridique aux multiples facettes

Le milieu familial est le premier lieu d'apprentissage de l'enfant et par conséquent son premier cadre de référence. C'est donc dans ce milieu qu'il acquiert ses premières connaissances et ses premières habiletés. Et conformément à l'article 231 du code des personnes et de la famille : « la famille, fondée sur le mariage, constitue la cellule de base de la société ». Cette famille qui peut être nucléaire ou élargie assure la garde de l'enfant, son éducation et par ricochet, son épanouissement et à défaut, cette responsabilité est dévolue aux personnes assurant l'autorité parentale. De ce fait, elles sont les premières responsables de l'éducation de leurs enfants.

Mieux, au plan international, ce rôle leur est également reconnu par l'article 18 de la Convention relative aux droits de l'enfant. En effet, l'alinéa 1 dudit article stipule que :

Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef, ou le cas échéant à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Vu sous cet angle, il appartient à chaque famille c'est-à-dire à chaque cellule de base de cette société de prendre ses responsabilités quant à l'éducation de l'enfant. Ainsi, une famille bien ordonnée, bien organisée et soucieuse du bien-être de ses enfants doit en principe, tout mettre en œuvre pour parvenir à une éducation exemplaire de ces derniers.

En tant que cellule de base de la société, la famille doit se positionner comme le reflet de celle-ci. A ce titre, les personnes qui constituent cette famille à savoir les père et mère de l'enfant ou à défaut ses tuteurs, doivent savoir que ce qu'ils posent comme acte sera scruté et mis en œuvre par le rejeton plus tard aussi bien au sein de la concession familiale que dehors, dans la société et par ricochet à l'école. D'où l'intérêt pour les parents de cerner la sensibilité de cette transition famille-école.

Pour certains chercheurs tels que (M. Rutter et A. Hagel, 1998 cité par Compernelle, Lootens et al., 2004) les problèmes liés à une éducation familiale inadéquate augmentent les risques de déraisonnement chez l'individu à son jeune âge. Mieux, ils déterminent trois (03) principaux facteurs familiaux à l'éclosion de la déviance enfantine : *la piètre qualité de l'attachement parental, la présence de conflits sévères entre adolescents et parents et l'exercice inadéquat du contrôle parental.*

(Barrera et Li, 1996, cité par M. Claes, op. cit., p. 17) s'inscrivaient déjà dans cette dynamique. En effet, ils ont montré dans leur étude que le détachement ou la pauvreté du support parental constituait des difficultés dans les relations entre parents et enfants.

En France, selon la circulaire de 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école, la régularité et la qualité des relations construites avec les parents constituent un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'éducation. L'obligation faite à l'État de garantir l'action éducative des

familles, requiert de soutenir et de renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, légalement responsables de l'éducation de leurs enfants.

Pour (Patterson, 1982 cité par Claes, op. cit., p. 380) : « les relations parentales caractérisées par la coercition, l'hostilité et la présence de conflits sont des signes de dysfonctionnement familiaux pouvant conduire les adolescents issus de ces familles à développer des comportements déviants souvent très violents ».

Quant à l'école, lieu par excellence d'acquisition de l'instruction, elle doit en conséquence, assurer l'effectivité du travail entrepris par la cellule de base qu'est la famille. La cohérence entre ces deux milieux est très importante. Elle favorise le mieux-être de l'enfant et le développement de son sentiment d'apprentissage.

Cependant, au Burkina Faso voire au-delà des contrées burkinabé, le constat reste amer. La famille s'est désengagée ou se désengage de l'éducation des enfants. Le manque de temps (P. Kologo, 2015), les occupations multiples et la quête de la pitance quotidienne (D. N'Dombi et J. J. Inack, 2015) sont autant de raisons avancées par certains parents pour justifier ce que nous qualifions de « fuite de responsabilité ». Rien en principe ne devrait empêcher un parent soucieux de l'avenir de son enfant à l'abandonner à son propre sort.

Aujourd'hui, les parents semblent voir en l'école, l'exutoire idéal pour leurs enfants (Mucchielli, 2002, cité par D. N'Dombi et J. J. Inack, op. cit.). Se calfeutrant derrière celle-ci, ils ont tous les alibis pour corroborer leur « irresponsabilité ».

La majorité des parents semblent plutôt conférer la dévolution de ce rôle à l'école. Pour eux, l'école apparaît comme un tremplin pour l'éducation de leurs enfants. Ils les y envoient pour que ceux-ci reçoivent les premières et dernières rosées qui sont censées bercer leur adolescence. Cette vision

assez simpliste de l'éducation, contribue à accroître les actes d'incivisme adolescents qui sont relevés çà et là dans notre société en général et dans notre système éducatif en particulier.

2.2. La responsabilité parentale face à la crise d'adolescence

L'enfant né grandit, devient adolescent et évolue vers l'âge de la majorité légale. Ainsi, il est d'abord et avant tout un adolescent alors que c'est à cette période que toutes les crises/pubertaires ainsi que leurs corollaires se développent. L'adolescence est une période de vie particulière car le jeune ressent divers changements. Non seulement concernant son corps : sa morphologie, mais également pour ce qui est de ses facultés cognitives et de sa vision sociétale. C'est en substance, ce que traduit M. Claes (1983, p. 56) en ces termes :

A L'adolescence, l'organisme va subir des modifications majeures qui vont affecter successivement tous les aspects de la vie biologique, mentale et sociale : le corps est profondément modifié lors de la poussée/pubertaire, la pensée change également et fait l'objet de remaniements quantitatifs. La vie sociale évolue sous un double mouvement d'émancipation de la tutelle parentale et d'engagement de nouvelles relations avec les pairs. Enfin, la représentation de soi s'engage dans une nouvelle subjectivité qui s'exprimera au sein de l'identité, fruit des transformations sexuelles, cognitives et sociales. Les modifications de l'adolescence marquent donc successivement quatre sphères du développement : le corps, la pensée, la vie sociale et la représentation de soi.

Pour lui, l'adolescence va agir au total sur la morphologie de l'enfant, ses facultés cognitives, ses relations avec les autres et sa représentation de lui-même.

A cette période, le jeune adolescent cherche à s'affirmer et à se construire dans l'optique d'amorcer sa croissance vers la maturité dévolue aux adultes. C'est pourquoi, il refuse de rester naturellement amorphe face aux coups de la vie. Il va dans cette veine, développer des attitudes qui paraîtraient peu commodes pour le commun des mortels mais normales à son sens.

C'est donc un moment clé de son existence qui ne saurait être survolé ou ignoré encore moins relégué au second plan. Pour E. Débarbieux (1990, p. 16) : « s'il y a une opinion proverbiale chez les grecs, c'est que l'enfance et la jeunesse sont des âges de folie, du moins d'excès et de déraison ». Cela montre clairement qu'à cet âge, l'enfant agit presque comme un fou et démuné de toute faculté cognitive bien structurée lui permettant de distinguer le bien du mal. La conscience enfantine se trouve obscurcie et prise en otage. L'enfant croit alors qu'il est puissant, raisonnable et juste et que ce sont les adultes qui n'ont pas une capacité d'intelligence suffisante pour le comprendre.

La lecture des lois de Platon proposée par E. Débarbieux (op. cit., p. 17) nous permet de comprendre la conception occidentale sur l'enfant :

De tous les animaux (Thérion) c'est l'enfant qui est le plus difficile à manier : par l'excellence même de cette source de pensée qui est en lui non encore disciplinée. C'est une bête rusée, la plus insolente de toutes. Dans ce passage donc l'enfant est une bête mais pas n'importe laquelle, une bête sauvage.

L'enfant croit subir des violences de la part de tous : de la nourrisse aux parents en passant par l'éducateur jusqu'à la société toute entière. Son monde s'effondre, son mur s'écroule et pour cela, il doit agir. Agir ici pour lui revient à se rebeller contre tous, à revendiquer à tort ou à raison son indépendance.

C'est à cette période que l'enfant se croit tout permis, le centre de toute l'humanité. Pour lui tout doit passer par lui. La famille doit être à sa solde et à ses petits soins.

C'est pourquoi, il faut éviter de laisser le subconscient de l'enfant s'emparer de lui au risque pour ce dernier, de devenir un être insaisissable voire un futur délinquant.

Dans ce bouleversement psychique, la présence des parents a toute son importance. La famille doit aider chacun dans la construction de son identité en lui apportant de la stabilité et en stimulant la révélation de soi. L'adolescent a toujours besoin de l'amour, de la présence de et du soutien de ses parents, même si, à contrario, il leur montrera son attachement autrement. C'est pourquoi G. Julien (2005) estime qu'il faut donc relativiser les « marre de cette maison c'est-à-dire les j'en ai marre », « c'est nul ! », « lâche moi ! » et autres remarques du genre que les adolescents lâchent dans un moment de déception, de mal-être ou de colère sans vraiment le penser. D'où l'importance de suivre de façon minutieuse cette tranche de la population.

Là encore, la présence des parents se fait rare. Leur rôle de premiers psychologues est méprisé et balayé du revers de la main. Or, pour S. Roché (1996, p. 76) la carence affective semble jouer un rôle important au niveau des membres d'une bande. Ce qui pourrait expliquer l'attachement facile de certains adolescents à des groupes de délinquants de toute espèce. D'où la nécessité d'une vigilance accrue de la part des parents à ce sensible processus dans le développement de l'enfant. Malheureusement, dans la conception éducative de certains parents, ce rôle semble encore être dévolu à l'école.

L'école est certes un lieu d'éducation mais sa vocation première reste et demeure l'instruction. C'est pourquoi, la sagesse et le bon sens recommanderaient que chaque parent prenne ses responsabilités. Que chaque parent s'assume et évite au maximum de tout laisser aux mains de l'école.

Un bon élève c'est celui-là qui saura conjuguer et les apprentissages domestiques et les apprentissages scolaires.

Dans la mesure où l'école elle-même semble trainer des casseroles de déviance surtout de violence, il serait imprudent voire maladroit de lui céder toute la responsabilité. Or, comme le disent F. Bowen et al. (2018, p. 201) : « La violence entraîne de façon presque inévitable des conséquences négatives chez ceux qui la subissent personnellement ou qui l'observent chez d'autres ». Ce qui n'est, non plus pas un îlot d'épanouissement pour l'enfant car ces impacts négatifs peuvent engendrer des effets psychologiques tels l'anxiété, le stress, la perte de motivation scolaire, la mauvaise image de soi, le sentiment d'impuissance, les idéations suicidaires, etc. ou sociales tels que le rejet par les pairs, l'isolement social, la marginalisation etc.

Outre ces conséquences négatives sur le plan personnel, l'ensemble des manifestations de violence, combiné aux réactions qu'elles suscitent, contribuent à modifier directement le climat relationnel, sécuritaire et surtout éducatif.

Chacun doit dans cette chaîne, jouer sa partition afin d'éviter au mieux ou de ralentir les actes d'incivisme en milieu scolaire. Exercer son autorité parentale ne se limite pas qu'à son seul rôle d'avoir donné la vie à un enfant ou de lui donner à manger ou encore de lui donner l'instruction. C'est un tout : se soucier de son bien-être, de son avenir et de son insertion sociale car, un enfant mal éduqué est non seulement un danger pour lui-même, pour sa famille mais aussi pour la société toute entière.

3. Méthodologie

Notre étude concerne la commune rurale de Tanghin-Dassouri située dans la région du Centre du Burkina-Faso. Comme population cible, nous avons les élèves surtout ceux en situation de vulnérabilité, les parents d'élèves et le personnel de l'enseignement post-primaire et secondaire.

Au regard du fait que toute la population cible ne pourra pas participer à l'enquête, nous avons procédé par un

échantillonnage aléatoire et avons obtenu comme échantillon trente (30) élèves du post-primaire et du secondaire, trente-cinq (35) personnels de l'enseignement et trente-cinq (35) parents d'élèves. Soit un total de cent 100 participants.

Nous avons retenu comme outil de collecte de données, le questionnaire ouvert et fermé et le guide d'entretien direct. Dans la mesure où notre démarche méthodologique se veut mixte c'est-à-dire alliant données quantitatives et qualitatives, nous utilisons le logiciel Sphinx qui est un logiciel de collecte de données quantitatives pour les données quantitatives et l'analyse des contenus pour les données qualitatives.

Le questionnaire sera essentiellement axé sur les variables en lien avec le sexe, la situation socio-professionnelle des parents, et s'articuleront autour de trois rubriques que sont : la situation relationnelle de la famille, la gestion de la responsabilité parentale et les perspectives de solutions pour l'épanouissement et la réussite de l'élève burkinabè.

Quant au guide d'entretien, il sera consacré à la nature de la relation entre la famille et l'école, la gestion de cette relation et à la part de responsabilité de chaque acteur (scolaire et familial) dans le devenir de l'enfant scolarisé.

4. Résultats et discussions

Les résultats auxquels nous sommes parvenus, sont tirés des données analysées à travers les variables liées à la situation socio-professionnelle des parents, à la situation relationnelle de la famille et l'exercice proprement dit de l'autorité parentale elle-même.

4.1. De l'influence de la situation socio-professionnelle des parents sur l'éducation de leurs enfants

Vingt-huit (28) parents d'élèves sur les 35 enquêtés soit 80% estiment que leurs situations socio-professionnelles ne leur

permettent pas de veiller convenablement à la prise en charge de leurs enfants.

Ils estiment qu'au regard du fait qu'ils sont tout le temps en quête de pitance quotidienne, il est difficile pour eux de surveiller ce que font ou ne font pas leurs enfants. En rappel, la majorité des parents enquêtés était soit des cultivateurs soit des commerçants. Concrètement, nous avons à travers le statut, vingt (20) cultivateurs, dix (10) commerçants et trois (3) fonctionnaires et 2 salariés.

Au cours d'un entretien, un parent d'élève a laissé entendre ceci :

J'ai trois (03) femmes avec onze (11) enfants dont cinq (05) en bas âge. Quand je me réveille le matin, je ne me demande pas comment je vais éduquer mes enfants mais comment je vais les nourrir. Dans un contexte où, il pleut moins, pour nous cultivateur, c'est difficile de penser à autre chose en premier que la survie de la famille. On éduque quand on est rassasié.

Un autre à sa suite de renchérir :

Moi, je suis commerçant. J'ai deux (02) femmes et cinq (05) enfants. Les quatre (04) sont à l'école et le dernier n'a que 7 mois. Il n'y a personne pour m'aider à la boutique. Je fais de mon mieux pour que ma famille ait à manger et un toit où dormir. Comment pourrais-je surveiller ce que mes enfants font quand ils quittent la maison ? Je crois que c'est une responsabilité qui nous dépasse. Avant, quand nous étions petits, rares étaient les familles dans lesquelles, les enfants partaient à l'école. Les parents avaient la latitude de vérifier les faits et gestes de leurs enfants, vu qu'ils les accompagnaient au champ.

Seulement 20% des parents interrogés ont admis s'occuper convenablement de leurs enfants sans que leur profession ne soit un frein à cela.

De leur côté, 86,66% des élèves interrogés ont affirmé que leurs parents à cause de ce qu'ils font comme activités, n'ont pas le temps pour les éduquer. Un enfant s'est même insurgé en ces termes :

Je suis élève ici à Tanghin-Dassouri chez ma grand-mère maternelle. Mes parents sont des fonctionnaires. C'est ma mère qui m'appelle souvent et vient me voir. Quant à mon père, il peut faire 6 mois sans prendre de mes nouvelles. Comme ça, on dira que j'ai un père qui doit s'occuper de moi ? En général, nous élèves, nous nous occupons de nous-mêmes.

Un constat qui est fait sur l'influence de la situation socio-professionnelle des parents sur l'éducation des enfants est que certains enfants surtout les filles ont affirmé que ce sont elles qui se débrouillent pour prendre en charge leurs parents. Dans cette veine, une fille a accepté se confier en ces termes :

Mon père travaillait dans une entreprise privée à Ouaga. Et, il a été licencié. Nous sommes donc venus ici à Dassouri dans la grande famille. Vu que mon père n'a plus de travail et que ma mère ne fait également rien, je suis obligé souvent de prendre de l'argent avec des hommes un peu riches tels que les commerçants et certains fonctionnaires pour pouvoir acheter à manger à mes parents moyennant des faveurs sexuelles. Dans une telle situation, qui assure l'éducation de qui ? Mes parents ou moi ?

Pour ce qui est du personnel enseignant, ils sont presque'unanimes que rares sont les parents d'élèves qui se préoccupent de l'éducation de leurs enfants. 32 d'entre eux soit environ 93% estiment que les parents, au nom de leur manque de temps dû à leurs obligations professionnelles, se préoccupent moins de l'avenir de leurs enfants. Pour ces éducateurs, les parents veulent qu'ils se substituent à eux dans l'éducation de leurs enfants alors qu'ils ont les leurs également à gérer.

4.2. De la situation relationnelle de la famille

Il n'est pas rare d'entendre que la relation des père et mère dans une famille dépeint sur les enfants. Une famille dans laquelle la relation entre le père et la mère est délétère, va forcément avoir un impact surtout négatif dans la vie des enfants.

Ainsi, pour mieux analyser ce facteur, nous avons demandé aux différentes administrations scolaires de nous dresser la liste des élèves qu'elles considèrent les plus indisciplinés. Sur cette base, nous avons élaboré un questionnaire spécifique dont les variables étaient : l'existence de querelle entre les parents, la nature de la famille (monoparentale) etc.

Comme résultat, 75% de ces élèves se trouvent être dans des familles où la relation père-mère est des plus houleuses. 60% sont issus de familles monoparentales. En effet, un enfant fiché récalcitrant et indiscipliné a affirmé ceci : « ...De toute façon, à la maison chez nous, mes parents ne font que s'insulter et se battre. Donc, pour me défendre à l'école, moi aussi j'insulte ou je me bats contre mes camarades qui me cherchent ».

Cela prouve à dessein que les relations qu'entretiennent les parents doivent être des plus saines et cordiales possible afin qu'elles n'aient pas un impact sur l'éducation des enfants.

4.3. De l'exercice de l'autorité parentale de l'enfant scolarisé

A la question de savoir à qui revient la gestion de l'autorité parentale de l'enfant scolarisé, parents d'élèves et personnels éducatifs se jettent la pierre bien que tous reconnaissent que chacun y joue un rôle majeur.

En effet, vingt-trois (23) parents d'élèves sur les 30 interrogés soit 76,66% estiment qu'il appartient principalement aux enseignants de s'occuper de l'éducation des enfants. Pour eux, ce rôle incombe en premier aux enseignants car ils estiment

que l'enfant passe neuf (09) mois sur les douze (12) que compte l'année à l'école. Dans cette optique selon eux, s'il y a des gens bien placés pour veiller sur les enfants c'est le personnel scolaire. Seulement, 23,34% ont strictement admis qu'il leur appartient en tant que parents, de s'occuper de leurs enfants qu'ils soient à l'école ou pas.

Au cours d'un entretien avec un parent d'élève, il est ressorti ce qui suit : « Je ne peux pas envoyer mon enfant à l'école 9 mois sur 12 et en même temps pendant qu'il est à l'école, on me demande de m'occuper de son éducation ».

A un autre d'affirmer :

A quoi sert l'école s'il faut y envoyer nos enfants et les éduquer encore. Dans ce cas, dites-nous quel est le rôle de l'école. Si on va à l'école, c'est pour apprendre les choses des blancs et s'éduquer en même temps. La preuve, c'est que moi cultivateur, je ne peux jamais devenir président de la république ni ministre parce qu'on dira que je ne suis pas lettré, éduqué et cultivé.

Il est aussi important de relever qu'une grande partie des parents enquêtés reconnaît l'exercice conjoint de l'autorité parentale.

De leur côté, le personnel enseignant dans sa grande majorité soit 64% a affirmé que l'exercice de l'autorité parentale revenait aux géniteurs c'est-à-dire aux parents eux-mêmes car estime-il, le rôle de l'école, c'est avant tout d'instruire. Le volet éducation au sens propre du terme n'est qu'un complément. A ce sujet, un agent de la vie scolaire a laissé entendre ceci : « Nous ne pouvons pas nous substituer aux parents d'élèves pour éduquer leurs enfants à leur place. Nous avons à notre charge, des centaines d'élèves dont la gestion impose déjà une énorme énergie qui ne saurait être dilapidée. Que chacun fasse son travail ».

A sa suite, un professeur de philosophie s'exclama : « Déjà que nous avons des programmes assez vastes à gérer, si nous devons cumulativement à cela, ajouter l'éducation parentale des élèves, c'est sûr que nous ne nous en sortirons pas. L'idéal serait que les parents s'assument ».

Cependant, 36% du personnel éducatif estiment que l'éducation des enfants scolarisés revient non seulement aux parents mais également à eux personnels de l'éducation. Pour cette dernière cohorte, la gestion de l'autorité parentale dans cette position doit être partagée.

Dans cette veine, une conseillère d'éducation a affirmé :

C'est vrai que l'enfant étant à l'école, il est de la responsabilité de l'institution scolaire d'assurer son éducation au-delà de l'instruction basique qu'il reçoit. Cependant, il appartient aux parents et aux personnels éducatifs de coordonner leurs activités afin de parvenir au juste milieu qu'est l'intérêt de l'enfant. Vu sous cet angle, je dirai que parents et enseignants doivent opter pour le système de coéducation qui appelle chacun à jouer sa partition.

Un proviseur de son côté, est allé dans le même sens en ces termes :

L'éducation d'un élève ne doit pas être laissée à la seule charge du parent ou de l'enseignant. Il appartient à chaque catégorie, de faire ce qu'elle a à faire. C'est seulement sous cette éducation partagée que l'enfant pourrait s'épanouir et se réaliser en tant qu'individu plus tard.

De ces différents avis, l'on peut clairement retenir que l'éducation des élèves ne doit pas être la chasse gardée d'une seule entité. Que l'on soit parent ou éducateur, il appartiendra à chacun de s'investir pour le bien-être de l'enfant.

En analysant clairement les résultats, il ne fait aucun doute que plusieurs facteurs expliquent la déviance des enfants burkinabè en général et de ceux de la commune rurale de Tanghin-Dassouri en particulier. En effet, la situation socio-professionnelle des parents, leur situation relationnelle au sein de la famille et la responsabilité de l'exercice de l'autorité parentale elle-même sont autant de facteurs qui peuvent dépendre ou attribuer à l'enfant un caractère déviant ou non.

Il importe de ce fait que chaque parent prenne les dispositions nécessaires pour mener à bien sa mission de parent. Ils doivent de ce fait, développer des compétences pouvant faciliter les relations entre eux et leurs enfants. Dans cette dynamique, J. Peeters (2005) avait déjà relevé cinq (05) compétences que les parents pourraient développer pour anoblir leurs relations avec les enfants. Ce sont :

- *Un engagement positif* : A travers lequel, le parent montre à son adolescent son engagement pour lui. A travers lequel également, il se préoccupe de lui en passant du temps avec lui et surtout en lui témoignant son affection.
- *Un renforcement positif* par lequel, le parent encourage et récompense son enfant dans leurs interactions quotidiennes ;
- *Un règlement des problèmes interpersonnels* par la communication et la recherche de compromis
- *La discipline* par l'établissement de règles permettant de définir les comportements non souhaités et le cas échéant, de les faire suivre de conséquences négatives. D'ailleurs, ce n'est pas la seule fois où le rôle de la discipline dans l'éducation de l'enfant est démontré. En effet, dans son étude sur la discipline dans les classes d'éducation physique et sportive, E. Berty (2017) avait montré que la discipline était un facteur capital dans le développement intégral de l'enfant. Elle était parvenue à la conclusion qu'un milieu discipliné qu'il soit scolaire ou familial est gage d'une bonne éducation et de façonnement de l'individu.

En somme, l'individu discipliné est sans nul doute celui-là qui fera entrave aux vecteurs de désorientation et de déviance dans la société. Il n'appliquera que ce qui est prescrit et bouterà hors de sa sphère de vie, tout ce qui est contre l'ordre public et les bonnes mœurs.

- *La supervision* : Elle consiste pour le parent à être présent et disponible pour l'adolescent tout en se tenant informé de ses préoccupations et de ses occupations. En tant que responsables éducatifs, les parents ont à observer et vérifier les comportements de leurs enfants en s'intéressant à ses activités et en rencontrant ses amis.

Aussi, dans son étude intitulée « *Vivre l'adolescence, le rôle des parents* », A. Pierard, (2013, p. 96) relevait le rôle que doit jouer un parent en ces termes :

En vue d'un règlement adéquat des problèmes, il est impératif que les parents contrôlent leurs émotions personnelles et qu'ils ne réagissent pas de manière impulsive. Ceci paraît évident, mais n'enlève rien à la difficulté. Cette compétence est la base du savoir-faire parental concernant le règlement des problèmes interpersonnels. De nombreux parents sont exaspérés par le comportement irritant et impatient de leurs adolescents, mais adoptent les mêmes attitudes dans des situations problématiques. Bon nombre d'entre eux se maîtrisent difficilement et se mettent à insulter et menacer. Ils vont même jusqu'à frapper des enfants plus âgés. La plupart des parents sont conscients qu'ils se trompent. En tant que parent, il faut montrer le bon exemple et se calmer.

Autant, les parents doivent développer des aptitudes pour mieux gérer leur relation au quotidien avec leurs enfants, autant, ils doivent trouver le moyen d'accepter que la phase d'adolescence est une période normale chez les enfants qu'il faille gérer avec tact. C'est d'ailleurs ce que soutient P. Hachet et P. Piron (2011, p. 29) en ces termes : « Le besoin de territoire,

d'espace à soi que l'on conquiert est fondamental pour un adolescent. C'est le signe d'un projet d'autonomie en marche. Il prend ses marques à la maison et à l'extérieur pour se défaire graduellement de son état de dépendance affective et matérielle à l'égard de ses parents ».

Cela implique que les parents doivent pouvoir laisser à l'enfant son intimité car, il a besoin de moments et d'espace pour lui. C'est pourquoi, certains psychologues estiment qu'il est très important pour les parents d'aménager une chambre pour les adolescents dans la maison.

Quant aux acteurs scolaires, s'ils ne nient pas leur rôle dans l'éducation des enfants, il n'en demeure pas moins qu'ils ne s'estiment pas en être les premiers responsables. Cette vision de l'autorité parentale peut paraître surprenante pour les tenants de la ligne selon laquelle, elle doit être partagée et ceux encore plus radicaux qui estimerait qu'elle reviendrait aux enseignants. Toujours est-il que pour qu'ils puissent eux aussi être à l'abri de la délinquance juvénile, les éducateurs doivent travailler en parfaite intelligence avec les parents d'élèves. Ce n'est semble-t-il dans cette seule optique, qu'ils gagneraient chacun de son côté un minimum de quiétude les uns à la maison et les autres à l'école.

Mieux, les acteurs scolaires du fait du rôle d'instruction qui est le leur, ont tacitement un autre rôle celui d'éducateur. Autant ils instruisent, autant ils éduquent. Ils ne sauraient se dédouaner de ce rôle pour le laisser à la seule charge des parents.

Dans la mesure où, l'enfant scolarisé passe beaucoup plus de temps à l'école qu'à la maison (9 mois sur 12), il n'y a pas de raison que l'école s'extirpe de l'éducation des élèves sous prétexte que leurs parents en sont « irresponsables » ou qu'ils fuient inlassablement leur responsabilité.

La coéducation ou éducation partagée serait dans ces conditions, la voie idéale pour parvenir à la création d'une société d'élèves consciencieux et disciplinés.

S'il est ressorti des résultats que plus de la majorité des enquêtés soit 65% se rejetait la responsabilité de l'exercice de l'autorité parentale, il n'en demeure pas moins qu'ils reconnaissent un juste milieu qui est la gestion partagée.

Cette coéducation a été déjà prônée par J. Peeters (2004 et 2005) et A. Pierard (2013) qui ont démontré que l'exercice de l'autorité parentale doit être faite sur la base d'une coéducation. Cela reviendrait à dire que les parents et les autorités scolaires doivent mutuellement conjuguer leurs efforts pour une réussite de l'éducation de l'enfant. Pour se faire, ils doivent tous les deux, développer un certain nombre d'aptitudes qui consistera à mettre chacun à sa place, à poser les règles et les limites que les uns et les autres doivent respecter et éviter de franchir et surtout à sanctionner en cas de transgression (A. Pierard, op. cit. p. 7).

En outre, les deux entités (école et parents) doivent se soutenir mutuellement et rester cohérents dans leur prise de décisions. Cela reviendrait à dire qu'elles ne doivent pas laisser transparaître une faille dans leur jugement ou prise de décision. Ce qui implique qu'à travers cette manière de faire, l'enfant ne doit en aucun cas, trouver une bribe d'arguments pour justifier un quelconque écart de conduite qu'il aurait eu ou viendrait à avoir.

Enfin, la coéducation paraît sans nul doute, le meilleur moyen d'exercice de l'autorité parentale. Il appartiendra à chaque couche, de définir sa sphère d'invention d'une part et de savoir prendre le relai de l'autre en cas de besoin d'autre part.

Conclusion

L'exercice de l'autorité parentale entre famille et école est une question épineuse tant elle soulève assez de confusions et d'imbroglios. Chaque acteur rejetant à tout vent, la responsabilité sur l'autre.

La présente étude nous a permis de prendre la pleine mesure de la situation et de se rendre compte que l'exercice doit

être partagé. C'est pourquoi, les différents résultats auxquels nous sommes parvenus, convergent tous vers la coéducation comme voie idéale de l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire. Cela permettra de donner un cadre stable aux enfants surtout dans une période d'adolescence où leur vision du monde semble être différent de celui des adultes.

Autant les acteurs du système éducatif sont responsables des enfants lorsqu'ils sont à l'école autant leurs parents doivent prendre le relai lorsque ceux-ci se retrouvent avec eux à la maison et même à l'extérieur. C'est d'ailleurs ce que soutiennent Compernelle, Lootens et al. lorsqu'ils affirment :

Un parent doit pouvoir observer et écouter son enfant. Il veille à avoir une structure suffisante et n'oublie pas de surveiller son comportement à la maison et à l'extérieur. Il est en mesure d'exiger le respect de son enfant et, de préférence, l'a déjà acquis. Il constitue une autorité saine qui laisse une certaine place pour la négociation. Les parents doivent se concerter et établir une ligne de conduite à suivre concernant les points les plus importants de l'éducation de leur enfant. Si vous voulez arriver à un résultat avec votre adolescent, vous devez sans cesse le rappeler à l'ordre ou le réprimander, mais n'oubliez pas qu'il a avant tout besoin de l'encouragement des adultes qui lui sont le plus chers, à savoir ses parents. (T. Compernelle, H. Lootens et al. 2004, p. 53).

En définitive, la voie de l'éducation partagée ne doit pas être un simple acte à poser mais plutôt un impératif pour les différents acteurs que sont les parents d'élèves et le personnel éducatif.

Bibliographie

Badolo N. A. (2023). *Législation scolaire et universitaire et climat incivique dans le système éducatif burkinabè : quels*

mécanismes pour une école apaisée ? Thèse de Doctorat, Université Norbert Zongo, Burkina Faso, 292 p.

Berty E. B. L. (2017). *Gestion de la discipline en classe au collège : étude des pratiques et des représentations des enseignants à l'île de la Réunion*, Thèse de Doctorat, Université de la Réunion, France, 516 p. <https://www.theses.fr>

Bowen F., Lévasseur C., Beaumont C. *et al.* (2015). *La violence en milieu scolaire et les défis de l'éducation à la scolarisation*, Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. Rapport Québécois sur la violence et la santé. Institut National de Santé Publique du Québec. n.7 p.199-229

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf

Bowen F. *et al.* (2018). Rapport Québécois sur la violence et la santé, Québec, Institut *National de la Violence et de la Santé Publique du Québec*, 367p. <https://www.inspq.qc.ca>

Chaurand N., Brauer M. (2008). La déviance. *Revue électronique de psychologie sociale*, n°3, pp. 9-23. [Consulté le 08/05/2022]. <https://psychologiescientifique.org/wp-content/uploads/2018/02/Chaurand-et-Brauer-2008-L>.

Claes M. (1983). L'expérience adolescente, Collection psychologie et sciences humaines, Bruxelles, *Edition Pierre Mardaga*. 208 p. <https://www.amazon.fr/Lexp%C3%A9rience-adolescente-Michel6Claes/dp/2870091761>

Claes M., Lacourse E. (2001). Pratiques parentales et comportements déviants à l'adolescence. Montréal. Dans *enfance* 2001/4, vol.53 p. 379-399. [Consulté le 14/05/2023]. <https://doi.org/10.3917/enf.534.0379>

Assemblée N. F. (1804). Code Civil des français, Edition originale. <https://www.gouvernement.fr/partage/9056-naissance-du-code-civil-des-français>

Compernelle T., Lootens H., Moggre R., Van Eerden T. (2004). *Gérer des adolescents difficiles. Comportements*

impulsifs, excessifs ou agités, Collection Comprendre, Bruxelles. Editions de Boeck. 134p. <https://www.amazon.fr>

Debarbieux E. (1990). *La violence dans la classe*. Paris, ESF, éditeur. 167 p. <https://www.amazon.fr>

Debarbieux, E., Lompo D. J. (2011). La violence en milieu scolaire : enjeux scientifiques Et paradoxes en Afrique, Paris, *la revue française d'éducation comparée*, n.6, p. 15-38

Donovan J., Jessor R. (1991). Adolescent health behavior and conventionality-unconventionality : An extension of problem-behavior therapy. New York, *Health Psychology*, vol.10, n.1, p.52-61

Hachet P., Piron P. (2011). *Manuel de survie pour parents d'ados qui pètent les plombs* Yapaka, éditions les liens qui libèrent. [consulté le 03/06/2022] <https://www.amazon.fr/Manuel-survie-parents-p%c3AAtent-plombs/dp/BOOAF7EE4G>

Hindelang M. J. (1971). Extroversion, neuroticism, and self-reported delinquent involvement. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol.8. n.1, p. 23-31. <https://doi.org/10.1177/002242787100800103>

Inack J. J., Ndombi D. (2015). *Réflexion sur les fondements de l'incivisme dans la société camerounaise : regard de la psychologie*. <https://www.issr-journals.Org/links/papers.php?journal=ijisr&application=pdf&article=IJISR-15>

Julien G. (2005). *Enfances blessées, sociétés appauvries. Drames d'enfants aux conséquences sérieuses*. Montréal, Québec. Editions de l'Hôpital Sainte Justine, Le Centre hospitalier mère-enfant. 240 p. <https://www.editions-chu-sainte-justine.org/livres/enfances-blessees-societes-appauvries-50.html>

Kologo P. (2015). *Les élèves comme acteurs principaux de la promotion du civisme : Comment y parvenir ?* <https://docplayer.fr/70501646-Les-élèves-comme-acteurs-principaux-de-la-promotion-du-civi...>

Lompo J. D. (2019). *Attitudes, violences scolaires & communication pour que le thermomètre baisse*, Abidjan, Editions Didiga.

Moffitt T. E. (1993). Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior : A developmental taxonomy. *Psychological Review*, n.100 vol.4, p.674-701. <https://pubmed.nlm.nih.gov/8255953/>

Peeters J. (2005). *Les adolescents difficiles et leurs parents*, Collection comprendre, Bruxelles. Editions de Boeck.

Pierard A. (2013). *Processus d'individualisation de soi à l'adolescence*, Analyse UFAPEC n°05. [Consulté le 13/03/2013]. <https://www.ufapec.be>

Roché S. (1996). *La société incivile : qu'est-ce que l'insécurité ?* Paris: Seuil. 245 p. <https://www.persee.fr/doc/dreso>

Rubi S. (2003). Les comportements « déviants » des adolescents des quartiers populaires : être « crapuleuse », pourquoi et comment ? Les recherches sur les conduites violentes des filles. *Dans travail, genre et société* 2003/1, n.9 p.39-70 <https://www.cairn.info>

Rutter M., Hagel A. (1998). *Antisocial behavior in young people*. New York, NY : Cambridge, University Press.